

21. Le résultat attendu de l'analyse documentaire consiste-t-il à élaborer le plan d'inspection?

Oui. L'analyse documentaire vise à établir le plan d'inspection pour chaque pâturage et entreprise en tenant compte des aspects suivants :

- Déterminer la densité et la complexité des sites loués à bail.
- Cerner les lacunes historiques des sites (selon la recommandation du chargé de projet)
- Cerner les problèmes particuliers des sites (p. ex. topographie, distance aux pâturages).

22. En cas de non-conformité, devons-nous fournir une description ou une preuve des éléments non conformes?

Des lettres de non-conformité seront fournies avec les rapports d'inspection et les photos.

23. Il est mentionné dans la DP que le rapport préliminaire doit préciser l'équipement utilisé au cours de l'inspection. S'agit-il d'inspections visuelles ou prévoyez-vous des études intrusives (p. ex. mesures de la salinité du sol)?

Des études intrusives ne seront pas nécessaires. Si l'entrepreneur juge bon d'identifier plus concrètement les problèmes dans les cas isolés, il peut en discuter avec le chargé de projet.

24. Pouvez-vous clarifier la procédure de facturation? Le formulaire d'inspection des baux de surface rempli est-il considéré comme un produit livrable avec lequel nous pouvons présenter une facture chaque mois pour les inspections effectuées ou seulement à la livraison des rapports?

La section 2.0 de l'annexe C précise que le paiement sera versé lors de l'achèvement des travaux décrits et présente un tableau des produits livrables. À mesure que chaque produit livrable sera reçu, un paiement pour les travaux accomplis sera versé à la suite de la présentation des documents de facturation.